

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

**Décision du 22 février 2012 portant autorisation d'acquisition de lots de copropriété
situés sur la parcelle AJ 85 à Saint-Ouen (93400) au 57 de l'avenue Michelet**

NOR : TRAT1206613S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

M. Pierre Mongin, président-directeur général de la Régie autonome des transports parisiens (RATP),

Agissant au nom de ladite RATP, dont le siège est situé à Paris (12^e), 54, quai de la Rapée,

Et spécialement délégué à l'effet des présentes en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par l'article 22 du règlement intérieur du conseil d'administration,

Après avoir rappelé qu'un avis des domaines en date du 1^{er} décembre 2011 a été rendu,

Autorise l'acquisition, par la RATP, auprès de la société Michelet 57, SARL, au capital de 100 euros, dont le siège social est au 17, rue d'Orléans, 92200 Neuilly-sur-Seine, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 483040051, au prix de 1 995 000 €, les biens suivants situés sur la parcelle AJ 85 à Saint-Ouen (93400) au 57 de l'avenue Michelet et constituant partie d'une copropriété :

- les lots 9 et 10 dénommés bâtiments E et F d'une surface loi Carrez totale de 2 041 m², y compris la jouissance exclusive du lot 20 (79 m²), et
- les lots mitoyens 7 et 8 (bâtiments C et D) d'une surface totale de 668 m² (lot 7 de 621 m², lot 8 de 47 m²) y compris la jouissance exclusive du lot 18 (203 m² de jardin) occupés en vertu d'un bail commercial en date du 4 novembre 2009 au profit de la société ELEV, moyennant un loyer annuel hors taxes et hors charges de trente-six mille euros (36 000 €).

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 22 février 2012.

Le président-directeur général de la RATP,
P. MONGIN